



Vivre à Arbin



Vie du village

Evènement

Lettre n°30.

Bien cher Albinus,

Mardi 27, mon attention a été attirée par un document collé sur les tableaux d'affichage de la commune réservés à l'expression libre. Mais peut-être ne l'as-tu pas vu, ou pris le temps de t'arrêter pour le lire. Dommage c'était instructif, mais dès le lendemain des « contrariés » ont fait disparaître l'information, au nom de l'opacité sans doute. Je t'en donne la teneur.

Ce document, daté du 18 juin 2010, fait état d'une ordonnance du Juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble.

Dans son **article 1^{er}** est ordonné la suspension du permis de construire délivré par le Maire de notre Commune le 4 mars 2009 au profit de Mr El Janati.

Dans son **article 2** est ordonné le versement de **1 000€** par la Commune d'Arbin aux requérants.

Dans son **article 3** est précisé que cette ordonnance sera notifiée à M. Henri Magnin, à Mme Yolande Magnin, à M. Louis Magnin, à Mme Béatrice Magnin (les requérants), à la commune d'Arbin et à M. Fouad El Janati.

Je te précise que je ne me serais pas permis d'évoquer le détail de cette ordonnance si la publicité n'en n'avait pas été faite.

Cette volonté de porter cette ordonnance à la connaissance des citoyens de la commune, est peut être la conséquence de l'absence d'information du Maire lors de la dernière séance du Conseil le 28 juin. Il a pourtant parlé d'un autre jugement, mais il était favorable à la Commune. Mais pourquoi taire celui-ci ? Parce qu'il est défavorable ? Ou parce que la Commune a déjà été condamnée une première fois à **500€** en 2009, au profit des mêmes requérants lors d'un précédent permis de construire ?

Alors ne penses-tu pas, comme ceux qui l'ont voulu d'ailleurs, que cette info méritait la lumière ? **1 500€**, plus les honoraires d'avocat de **X€**, ça commence à faire cher l'inconséquence.

Le 7 juillet (voir panneaux d'affichage « Demande d'urbanisme ») un nouveau permis a été accordé, à la même personne pour un projet semblable. Il reste à espérer que celui-ci soit enfin « bien ficelé », sinon, à n'en pas douter, il pourrait y avoir une suite !

A bientôt,

Ton ami Nicolas,

Juillet 2010